AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**224C2286**
FR0013333077-FS0839

13 novembre 2024

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce).**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**AFFLUENT MEDICAL**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 novembre 2024, la société par actions simplifiée Truffle Capital[1] (5 rue de la Baume, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 12 juillet 2024, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société AFFLUENT MEDICAL et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 23 733 000 actions AFFLUENT MEDICAL représentant 35 565 753 droits de vote, soit 60,33% du capital et 64,27% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société AFFLUENT MEDICAL [3].

Le déclarant a précisé détenir, au 12 novembre 2024, pour le compte desdits fonds, 23 733 000 actions AFFLUENT MEDICAL représentant 35 565 753 droits de vote, soit 60,32% du capital et 64,19% des droits de vote de cette société[4].

_____

[1] Contrôlée à hauteur 37,03% du capital respectivement par MM. Philippe Pouletty et Bernard-Louis Roques.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 39 336 524 actions représentant 55 340 542 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF sous le numéro 24-315 en date du 12 juillet 2024 et communiqué de la société AFFLUENT MEDICAL du 15 juillet 2024.
[4] Sur la base d'un capital composé, au 12 novembre 2024, de 39 348 021 actions représentant 55 409 137 droits de vote (selon le déclarant), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.